



Fuite des cerveaux : Faut-il les retenir ?

Boston, le 12 juin 2003

A l'attention de Monsieur l'Ambassadeur de France aux Etats-Unis

Monsieur L'Ambassadeur,

Le chapitre des CCEF de Nouvelle Angleterre s'est saisi, avec l'aide de la Mission Economique de Boston et celle de l'Attaché scientifique auprès du Consulat général de France, du problème mainte fois débattu de la « fuite des cerveaux » français vers l'étranger et plus précisément vers les Etats-Unis. Ce thème a déjà fait l'objet d'études approfondies, tel le rapport parlementaire des sénateurs Denis Badré et André Ferrand, dont nous partageons le diagnostic mais souhaitons nuancer les conclusions. Il nous paraît en effet essentiel de dépasser la problématique de l'incitation au retour et de l'aide au rapatriement pour ne retenir que celle de la valorisation de l'expatriation. Voici, en douze points, le fruit de nos réflexions et suggestions :

- L'expérience individuelle des CCEF de Nouvelle Angleterre confirme le diagnostic du rapport d'information du Sénat sur l'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises : Les hommes / femmes d'affaires et les scientifiques français, qui choisissent de s'expatrier aux Etats-Unis, sont mûs par tout un faisceau de motivations professionnelles positives (opportunités offertes sur le marché américain, latitude offerte à l'initiative individuelle) mais aussi négatives (obstacles à la valorisation de la recherche en France, manque de moyens financiers et sclérose des organismes de recherche scientifiques) ;
- Ils sont retenus aux Etats-Unis par les mêmes raisons professionnelles, quelque soit leur attachement à leur pays, mais aussi par l'insuffisante valorisation sur le marché de l'emploi d'une expérience professionnelle à l'étranger et les difficultés de réinsertion dans un environnement professionnel dont les normes et les valeurs sont spécifiques à notre pays ;
- Les considérations d'ordre fiscal sont loin d'être le seul problème et malgré l'obstacle réel que représente entre autres l'impôt sur la fortune, les aménagements fiscaux suggérés pour les Français « rapatriés » pourraient ne pas avoir un effet aussi important que prévu sur le flux des « cerveaux » qu'ils soient scientifiques ou industriels;
- A noter que le refus de l'Education Nationale de reconnaître des équivalences de diplômes avec beaucoup de systèmes éducatifs étrangers représente un réel frein au retour des familles françaises avec des enfants en âge scolaire et plus particulièrement après l'âge de 15 ans ; D'une façon

générale, quelques assouplissements administratifs dans différents domaines seraient les bienvenus pour permettre le retour de ceux qui le souhaitent.

- Néanmoins, la plupart des « cerveaux » souhaitent conserver un lien étroit avec la France et se montrent disposés à mettre leur expérience au service de notre pays et de son économie en particulier ;
- Dans ces conditions, il paraît plus opportun de favoriser la valorisation et le partage de cette expérience professionnelle que d'essayer de réguler les flux migratoires par des mesures incitatives au retour ;
- D'ailleurs, l'expatriation de nos compatriotes est un vecteur essentiel du rayonnement de la France à l'étranger et l'on peut déplorer souvent à juste titre que leur nombre est insuffisant ou leur séjour trop éphémère sur la plupart des marchés extérieurs pour conforter la présence commerciale de nos entreprises (et notamment des PME des filières de haute technologie dont l'internationalisation est une contrainte et une nécessité immédiates faute de pouvoir disposer comme leurs concurrentes américaines d'un marché intérieur suffisant pour assurer leur développement) ;
- Les « cerveaux » français expatriés constituent autant de « relais » de la France à l'étranger, autant de manifestations tangibles de son excellence technologique et autant de vecteurs de transferts du savoir-faire scientifique, technique, industriel et commercial de notre pays et de ses entreprises ;
- Valoriser au profit de notre pays et de son économie les compétences et l'expérience acquises par nos compatriotes expatriés n'implique pas systématiquement leur retour sur le territoire national ;
- Au-delà de la nécessité d'avoir des relais français à l'étranger dont nous avons parlé plus haut, les entreprises françaises doivent pouvoir « importer » des compétences ayant une réelle expérience du marché international ciblé. Notre réussite à l'exportation dépend fondamentalement de notre capacité à comprendre et maîtriser les marchés lointains.
- En matière de flux des « cerveaux », il s'agit moins d'inciter les « cerveaux » français au retour que d'attirer plus systématiquement dans notre pays les compétences étrangères qui nous manquent, qu'elles aient été ou non acquises par des Français expatriés ;
- Le réseau des CCEF nous paraît le cadre approprié de la valorisation et de la mutualisation des compétences et de l'expérience acquises à l'étranger par nos compatriotes expatriés : Sa structuration par pôles d'activité devrait contribuer à la réalisation de cet objectif ; peut être le Comité National devrait-il être mandaté par les pouvoirs publics à cette fin.

La fuite des cerveaux nous paraît un véritable atout pour la France dès lors que ce flux de compétences est valorisé comme relais de notre économie nationale à l'étranger et que l'expérience exceptionnelle de ces femmes et de ces hommes est mise en valeur, indépendamment de leur retour physique, au profit des entreprises françaises. Le lien le plus sûr que l'on puisse établir avec nos « cerveaux » expatriés n'est pas la proximité géographique mais la reconnaissance de leurs compétences.

Dans l'espoir que cette analyse puisse servir à votre réflexion, nous vous prions de recevoir, Monsieur l'ambassadeur, l'expression de notre considération distinguée.

Les Conseillers du commerce extérieur de la France,
Section USA-Boston, Nouvelle-Angleterre.

Conseillers du Commerce Extérieur de la France
Section USA – Boston Nouvelle Angleterre

c/o Jean Rauscher - 99 Bartlett Avenue – Arlington, MA 02476 (USA), Tel 781 238 1762